

Conditions générales de vente relatives au programme de recommandation (TS-AGB-affiliate)

§ 1 Domaine d'application, objet du contrat

- 3.1 ou conclue de manière individuelle en vertu de l'art. 3.2 entre une boutique en ligne et TS (nouveau client, affiliation TS ou autre produit TS).
- 1.1 Les présentes conditions réglementent la participation au programme de recommandation de la société Trusted Shops GmbH, Subbellother Str. 15c, 50823 Köln, Allemagne (ci-après nommée TS). Avec sa participation au programme de recommandation, le Partenaire accepte les présentes conditions et déclare exercer uniquement de manière indépendante l'activité publicitaire pour le compte de TS et s'acquitter en bonne et due forme des impôts sur les forfaits pour frais de publicité. TS ne reconnaît aucun règlement dérogatoire, à moins que celui-ci ait fait l'objet d'une confirmation par écrit.
- 1.2 L'objet du présent contrat est la désignation de partenaires contractuels potentiels (appelés « Intéressés » ou « Leads » avant la conclusion d'un contrat avec Trusted Shops et « Entreprises contractantes » après la conclusion d'un tel contrat avec Trusted Shops) par le Partenaire.
- 4.2 Trusted Shops informera le Partenaire, respectivement le 10 au plus tard d'un trimestre au sujet du nombre et du type des demandes acceptées parmi l'ensemble des clients recommandés du trimestre précédent, afin de permettre la réalisation de la liquidation. La présentation de la facture sur la participation publicitaire s'effectuera tous les trimestres avec une échéance de 10 jours.
- 4.3 La participation publicitaire est supprimée a posteriori, si une boutique en ligne recommandée par le Partenaire ne règle pas le plein montant de la cotisation d'affiliation à TS ou si le contrat d'affiliation concerné est résilié, et en particulier, lorsque le contrat est résilié de manière anticipée en raison par exemple de la cessation d'un commerce ou d'un changement de propriétaire. L'obligation de paiement d'une participation publicitaire devient également caduque si le présent accord est résilié par Trusted Shops dans le cadre d'une résiliation exceptionnelle. Dans ce cas, tout droit à rémunération du Partenaire devient caduc, indépendamment du fait que les contrats concernés aient été exécutoires ou continuent de l'être. Est également considéré comme motif de résolution ex tunc non imputable à TS, le cas où la boutique en ligne recrutée n'est pas considéré comme suffisamment solvable par le garant TS (p. ex. Atradius Kreditversicherung) et ne peut donc devenir affilié de TS.

§ 2 Matériel publicitaire ; site Internet du Partenaire

- 2.1 TS met gratuitement à la disposition du partenaire, à la demande de ce dernier, du matériel publicitaire (brochures, textes d'information, bannières, logos, etc.) en ligne ou d'une autre manière. Le matériel publicitaire sera mis à jour en permanence par TS. En concertation avec TS, le partenaire placera le matériel publicitaire concerné à un endroit bien visible sur son site Internet ou le rendra accessible à ses clients par un moyen approprié. Il n'existe aucun droit de cessation d'une certaine quantité de matériel publicitaire.
- 2.2 Lors de l'intégration de liens dans son site Internet, le partenaire doit respecter les consignes de TS eu égard à l'installation technique et à la gestion de ces derniers. Seuls les liens mis à disposition du partenaire par TS peuvent être utilisés, étant donné que, dans le cas contraire, il n'est pas possible de garantir une liquidation sans erreurs.
- 2.3 Etant donné que les prix sont sujets à modification, le Partenaire n'est pas autorisé à communiquer des informations sur les prix ni à confirmer des services dérogeant aux tarifs et textes publicitaires fournis par TS.
- 4.4 Avec la participation publicitaire, toutes les prétentions du Partenaire sont éteintes. Toute prétention au remboursement de dépenses et frais supplémentaires en relation avec l'activité de partenariat est exclue.

§ 5 Licences

- 5.1 Tous les droits d'auteur et droits de propriété de marque sur les marques verbales et figuratives « Trusted Shops Garantie », les marques verbales « Trusted Shops » ainsi que les autres droits de propriété de TS demeurent la propriété juridique de TS. TS accorde au Partenaire le droit simple, non transmissible et résiliable à tout moment d'utiliser les matériels mis à disposition à des fins publicitaires par le biais de la mise en place de liens sur le site Internet du Partenaire vers le site Internet TS, dans le cadre des présentes conditions. Ce droit ne comprend aucun droit de modification ou de traitement d'un autre type du matériel confié.
- 5.2 La présente licence s'éteint lors de la résiliation du programme Partenaire TS par le Partenaire.

§ 3 Prospection

- 3.1 Le Partenaire met à la disposition des clients potentiels de TS le lien d'affiliation transmis par TS, avec lequel le client peut s'inscrire à une affiliation TS ou au système d'évaluation clients ou il permet au client de s'inscrire sur son site Internet ou dans son logiciel, via un formulaire spécial élaboré selon les directives de TS. Les liens d'affiliation doivent être utilisés dans un délai de 30 jours avec des cookies activés pour garantir une liquidation correcte. Les documents juridiques mis à disposition par TS doivent être intégrés dans les formulaires d'inscription.
- 3.2 D'autres procédures de désignation peuvent être convenues au cas par cas.
- 3.3 TS gère de cette manière les inscriptions de boutiques en ligne réalisées et procède au traitement ultérieur, en particulier la connexion technique et la facturation.
- 3.4 Trusted Shops se réserve le droit de refuser toute prise de contact avec les entreprises désignées sans avancer de motif. Trusted Shops n'a pas l'obligation de négocier avec des entreprises désignées sur la conclusion d'un contrat d'affiliation.
- 3.5 L'activité du Partenaire en relation avec la désignation d'intéressés objet du contrat pour Trusted Shops n'est pas régie par l'exclusivité. Trusted Shops a le droit de prospecter à tout moment lui-même ou par le biais de tiers pour trouver des partenaires contractuels ou de se les faire recommander.

§ 4 Participation publicitaire

- 4.1 Le partenaire bénéficie d'une participation publicitaire dont le montant fait l'objet d'un accord spécial pour tout contrat conclu pour la première fois, soit sur la base unique de la procédure décrite à l'art.

§ 6 Obligations et domaines de responsabilité

- 6.1 TS présentera le Partenaire en tant que tel en bonne et due forme sur le site Internet TS (p. ex. liste comportant le nom et le logo de la société), dès qu'un commerçant recruté par lui aura passé l'audit TS avec succès. La forme de cette présentation, en particulier les textes de description du Partenaire, est définie par TS en concertation avec le Partenaire.
- 6.2 Le Partenaire est tenu informé par TS des développements actuels (actions marketing, aspects juridiques relatifs aux achats en ligne) et peut transmettre ces informations sans les modifier à des clients potentiels. Ces informations sont mises à disposition par TS, soit par e-mail soit par un autre moyen. TS peut décider librement de la fréquence et du type d'information.
- 6.3 Le Partenaire est responsable de la mise en place, de l'exploitation et de la gestion de son site Internet ainsi que de tous les contenus qui sont publiés sur ce site Internet, en particulier de l'exactitude et de la justesse des matériels TS représentés sur ledit site. Il se doit également de garantir que le matériel diffusé sur le site ne viole pas les droits de tiers ou n'est pas illégal ou choquant d'une autre manière.
- 6.4 Le Partenaire prendra en considération et traitera immédiatement toutes les réclamations qu'il reçoit de la part de Trusted Shops ou de l'intéressé eu égard aux formulaires se trouvant sur le site Partenaire ou eu égard à une prise de contact éventuelle. Il soumettra une proposition sur la marche à suivre ultérieure à Trusted Shops dans un délai de deux semaines suivant la réception de la réclamation.
- 6.5 Le Partenaire s'engage à libérer TS de toute revendication émanant

d'un tiers et de tout frais en relation avec la défense contre d'éventuelles prétentions émanant de tiers, qui sont en rapport avec la mise en place, l'exploitation, la gestion ou le contenu du site Internet, pour lequel le Partenaire engage sa responsabilité.

- 6.6 Le Partenaire s'engage à ne pas concevoir son site Internet d'une façon susceptible de prêter à confusion avec le site Internet de TS, ou de donner l'impression que le site Internet partenaire est le site de TS ou une partie de ce dernier. Le Partenaire n'utilisera sur son site aucun matériel de TS sans l'autorisation expresse de ce dernier.
- 6.7 Le Partenaire n'est en droit d'utiliser sur son site Internet ni labels de qualité de conception propre ou mis à disposition par des tiers, ni symbole de confiance, ni sigles de garantie ou autres, dont l'utilisation est contraire à la concurrence, enfreint les droits de propriété de marques ou, selon l'estimation de TS, crée un risque de confusion avec les marques TS. Si d'autres labels de qualité sont utilisés, ceux-ci doivent être attribués par un organisme neutre sur la base de critères objectifs qui, au-delà des prescriptions légales, imposent des critères nécessitant un contrôle à intervalles réguliers.
- 6.8 Le Partenaire n'est pas autorisé à s'enregistrer dans un logiciel de navigation sur Internet sous ces mots-clés ou à diffuser de manière directe ou indirecte, d'autres matériels publicitaires se rapportant à TS, sans avoir présenté ce matériel à TS et avoir obtenu l'accord écrit de ce dernier. TS ne s'opposera pas à un tel accord de manière inadéquate.
- 6.9 Le Partenaire n'est pas autorisé à rédiger ou accepter des offres au nom de TS ni à représenter TS. Le Partenaire ne fournira aucune indication à des tiers qui pourrait donner l'impression qu'il existe un pouvoir de représentation.

§ 7 Confidentialité et obligation de discrétion

- 7.1 Dans le cadre de la relation contractuelle et commerciale, les Partenaires échangent mutuellement des informations de nature confidentielle relatives à leur entreprise et à leur activité. Les Partenaires s'engagent réciproquement à traiter de manière confidentielle toutes les données et informations qui leur ont été transmises par l'autre Partie et à ne pas les communiquer à des tiers, même si ces dernières n'ont pas été expressément désignées comme confidentielles, à moins que ces données ou autres informations n'aient déjà été portées de manière licite à la connaissance de tiers dans le cadre des activités commerciales habituelles. Toutes les données et informations reçues ne peuvent être communiquées qu'à des employés chargés de l'accomplissement des obligations de prestation convenues dans le cadre du présent contrat et qui se sont engagés par écrit à respecter la protection des données en vertu de l'art. 5 de la Loi fédérale sur la protection des données personnelles (BDSG).
- 7.2 Il est interdit à tout participant de traiter, publier, rendre accessibles et/ou utiliser d'une autre manière sans autorisation des données protégées à d'autres fins que celles faisant partie de l'accomplissement légal de tâches imparties. Cette obligation se poursuivra également à la fin du présent contrat.
- 7.3 Les personnes tierces ne peuvent avoir accès à ces informations que si la Partie respectivement concernée y consent par écrit, si cela s'avère nécessaire à l'exécution du contrat et que la confidentialité est garantie par le biais d'un accord de confidentialité valide ou que ce tiers est une personne liée au secret professionnel de par sa profession, qui n'a pas été libérée à ce sujet de son devoir de discrétion. Les obligations de publication demeurent intactes.

§ 8 Durée du contrat

- 8.1 Le contrat entre en vigueur avec l'utilisation du système en ligne TS (saisie du code d'agence) par le Partenaire et peut être résilié par écrit à tout moment par chacune des parties. Nonobstant une résiliation par TS, les participations publicitaires générées jusqu'à la date de la résiliation seront payées.
- 8.2 A la date d'expiration du contrat, le Partenaire s'engage à supprimer toutes les bannières et tous les boutons de TS sur son site Internet et à confirmer cette suppression par écrit à TS. TS liquidera et règlera les participations publicitaires encore dues à cette date.
- 8.3 Toute autre revendication émanant d'une expiration courante de cette coopération est mutuellement exclue.

§ 9 Dispositions finales

- 9.1 Le droit allemand est exclusivement applicable au présent contrat. La juridiction compétente est Cologne.
- 9.2 TS se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions du programme de recommandation. Le Partenaire sera informé par écrit de ces modifications. Le Partenaire peut résilier le contrat si une modification apportée à ce dernier s'avère inacceptable pour lui. Si aucune résiliation n'est effectuée dans un délai de deux semaines suivant la réception de la lettre annonçant la/les modification(s), celle(s)-ci est/sont considérée(s) comme acceptée(s).
- 9.3 Si l'une des clauses du présent contrat était ou devenait invalide, les deux parties s'efforceront de la remplacer par une clause dont l'objectif économique est licitement le plus proche de celui de la clause invalide.